

Si le Chœur t'en dit...

Association de chanteuses et chanteurs de Gospel

Ordre du jour de l'Assemblée générale du 27 janvier 2009

1. Comptes 2008

1.1. Revenus

- 1.1.1 Cotisations : Fr. 3'000.-
- 1.1.2 Sponsoring (LBG SA) : Fr. 500.-
- 1.1.3 Dons : Fr. 200.-
- 1.1.4 Concert à Fleurier : Fr. 289.-
- 1.1.5 Intérêts : Fr. 1.90
- 1.1.6 Total : Fr. 3'990.90

1.2. Charges

- 1.2.7 Honoraires Directrice : Fr. 3'360.-
- 1.2.8 Frais de compte : Fr. 31.55
- 1.2.9 Total : Fr. 3'391.55

1.3. Solde du compte

- 1.3.10 Solde : Fr. 599.35

2. Modifications des Statuts de l'Association

2.1. Diverses modifications rédactionnelles

2.2. Mise sur pied d'un groupe chargé des questions artistiques

2.3. Cotisations

Introduction d'un article 16a

Cotisations

Les membres versent une cotisation.

La cotisation pleine et entière est à verser jusqu'au 31 mars de l'année en cours.

En cas d'arrêt de la participation au chœur en cours d'année, les membres n'ont aucun droit au remboursement de la cotisation versée.

Une demi-cotisation annuelle est due par un membre qui débute sa participation après la rentrée d'août.

Le montant des cotisations est fixé à chaque exercice par l'Assemblée générale.

2.4. Introduction du dépôt d'une caution pour les partitions

Introduction d'un article 16b

Cautions

Les membres déposent une caution pour les partitions achetées par le biais de l'Association et prêtées dans le cadre des répétitions et manifestations du chœur.

Ils déposent également une caution pour les costumes de concert (écharpes, cravates, notamment) qui leur sont prêtés.

La caution est reversée au membre à la remise du matériel prêté, si celui-ci n'est pas détruit ou endommagé.

3. Budget prévisionnel pour 2009

3.1. Revenus (estimation)

- 3.1.1 Cotisations : Fr. 3'950.-
- 3.1.2 Sponsoring (LBG SA) : Fr. 150.-
- 3.1.3 Dons : Fr. 0.-
- 3.1.4 Concerts de janvier 2009 : Fr. 1'249.15.-
- 3.1.5 Animation de mariage en juin 2009 : Fr. 500.-
- 3.1.6 Total : Fr. 5'849.15

3.2. Charges (estimation)

- 3.2.7 Honoraires Directrice : Fr. 4'050.- (45x 1h30)
- 3.2.8 Cotisation SCCN, y compris SUISA : Fr. 350.-
- 3.2.9 Cotisation Gospel Air : Fr. 100.- *gratuit*
- 3.2.10 Achat de partitions : Fr. 750.-
- 3.2.11 Achats de costumes : Fr. 250.-
- 3.2.12 Frais de compte / bureautique : Fr. 200.-
- 3.2.13 Total : Fr. 5'700.-

3.3. Solde du compte

- 3.3.14 Solde : Fr. 149.15

4. Nomination des membres du Comité

4.1. Propositions :

- 4.1.1 Comme président : Vincent Steiner
- 4.1.2 Comme secrétaire : Laetitia Girod
- 4.1.3 Comme caissier : David Hirsig
- 4.1.4 Comme membre : Ariane Burgat
- 4.1.5 Comme membre : Nathalie Fagherazzi Mollard
- 4.1.6 Comme vérificateurs de comptes : Fabienne Vuillaume et Rachel Hirsig

5. Nomination de la Directrice du Chœur

- 5.1. Proposition : Anne Rémond, évidemment...

6. Fixation du montant de la cotisation

6.1. Propositions :

- 6.1.1 Fr. 150.- par an pour les membres ;
- 6.1.2 Fr. 250.- par an pour un couple ;
- 6.1.3 Fr. 100.- par an pour les étudiant(e)s, rentiers AVS et rentiers AI.

7. Divers

7.1. Organisation de l'information

- 7.1.1 Désignation de personnes chargées de transmettre l'information aux personnes ne disposant pas d'Internet

7.2. Rappel de l'importance de la fréquentation des répétitions.

8. Questions des membres